

# ATTESTATION D'INSCRIPTION DE PARTS SOCIALES

Je soussigné **Monsieur Bertrand COMBEMOREL**, Agissant en qualité de Directeur Général de la Société **Coopérative Agricole et Viticole BOURGOGNE DU SUD**, société Coopérative Agricole à capital variable dont le siège social est 6 Avenue du Président Borgeot à 71350 VERDUN SUR LE DOUBS, inscrite au RCS de CHALON S/SAONE sous le n° 778 556 423,

## ATTESTE QUE

- Adhérent n° : 00056163
  - SAS FRANCOIS PARENT
  - 21630 POMMARD
  - N° de Siret : 42042596900029
- Date Création du compte : 21/06/2004

Est propriétaire au 31/03/2023 des parts suivantes :

	<b>Parts sociales A</b>	<b>Parts Sociales d'Epargne</b>
Nombre de parts	133	181
Valeur unitaire de la part	2 €	2 €
Valeurs des parts détenues	266,00 €	362,00 €

(Après décision de l'Assemblée Générale du 09/12/2022, et avant remboursements postérieurs au 31/03/2023)

Et est bien inscrit en tant que tel dans les registres du capital social de la Coopérative,

Et a reçu au titre des intérêts aux parts de l'exercice 2021 - 2022, les sommes suivantes :

	<b>Parts sociales A</b>	<b>Parts Sociales d'Epargne</b>
Intérêts aux parts bruts	1,95 €	3,39 €
Intérêts après prélèvement (*)	1,95 €	3,39 €

(\*) : Les intérêts sur les parts sociales d'épargne sont soumis, pour les personnes physiques, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30% soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

A Verdun / Doubs, le **31/03/2023**